

Conseil Municipal
Séance publique 09/12/24

/ Délibération DEL24_12_09_46

DOMAINE ET PATRIMOINE. Cession, à titre gratuit, au profit de la Métropole de Lyon, de terrains nus situés rue Emile Zola, boulevard Laurent Gérin et rue Victor Hugo à Vénissieux, dans le cadre de l'opération du tramway T10

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 49
Nombre de présents : 36

Date de la convocation 03/12/2024

Présidente Madame Michèle PICARD

Secrétaire Monsieur Nicolas PORRET

Présent·e·s : Madame Michèle PICARD, Monsieur Nacer KHAMLA, Madame Saliha PRUDHOMME-LATOURE, Madame Véronique FORESTIER, Monsieur Lanouar SGHAIER, Madame Samira MESBAHI, Monsieur Djilannie BENMABROUK, Madame Véronique CALLUT, Monsieur Bayrem BRAIKI, Madame SOUAD OUASMI, Monsieur Nicolas PORRET, Madame Patricia OUVREARD, Monsieur Ndiaye HAMDIAOUI, Madame Monia BENAÏSSA, Monsieur Pierre-Alain MILLET, Madame Valérie TALBI, Monsieur Jean-Maurice GAUTIN, Monsieur Aurélien SCANDOLARA, Madame Yolande PEYTAVIN, Monsieur Pierre MATEO, Monsieur Saïd Hamidou ALLAOUI, Monsieur Jeff ARIAGNO, Madame Nathalie DEHAN, Madame Amel KHAMMASSI, Monsieur Idir BOUMERTIT, Madame Christelle CHARREL, Monsieur Karim SEGHIER, Monsieur Murat YAZAR, Monsieur Benoît COULIOU, Monsieur Albert NIGRA, Madame Marie-Danielle BRUYERE, Monsieur Lionel PILLET, Monsieur Aurélien ARNOULD, Monsieur Cyril SANTANDER, Monsieur Maurice IACOVELLA, Monsieur Alexandre DALLERY

Absent·e·s / Excusé·e·s : Monsieur Lotfi BEN KHELIFA, Madame Sandrine PICOT, Monsieur Farid BEN MOUSSA, Madame Camille CHAMPAVERE, Madame Estelle Sophia JELLAD, Madame Fazia OUATAH, Monsieur Yalcin AYVALI, Madame Fatma LOUCIF HAMIDOUCHE, Monsieur Damien MONCHAU

Dépôt de pouvoir Madame Sophia BRIKH **donne pouvoir à** Madame Yolande PEYTAVIN, Madame Joëlle CONSTANTIN **donne pouvoir à** Monsieur Albert NIGRA, Monsieur Yannick BUSTOS **donne pouvoir à** Madame Patricia OUVREARD, Madame Aude LONG **donne pouvoir à** Monsieur Benoît COULIOU

Contexte

SYTRAL Mobilités est maître d'ouvrage unique pour la réalisation de la ligne de tramway T10 qui reliera le quartier de Gerland - Lyon 7ème à la gare de Vénissieux.

Dans le cadre de sa mission, SYTRAL Mobilités doit réaménager les voies empruntées par la ligne de tramway et restituer les abords (mobiliers urbains, pistes cyclables, trottoirs, espaces verts, etc).

La Ville de Vénissieux est propriétaire de fonciers impactés par la future ligne de tramway, situés rue Emile Zola, boulevard Laurent Gérin et rue Victor Hugo.

Une convention d'occupation temporaire est consentie à SYTRAL Mobilités afin de réaliser les travaux sur ces fonciers. Le dossier a été approuvé au conseil municipal du 7 octobre dernier.

À l'issue des travaux, des emprises seront détachées, cédées et incorporées au domaine public de la Métropole de Lyon.

Désignation des biens cédés

Des emprises de 39 m² et 113 m² sont à détacher de la parcelle cadastrée BK n°60 située 10, boulevard Laurent Gérin. Cette parcelle est l'assiette foncière du groupe scolaire du centre, elle dépend donc du domaine public municipal.

Des emprises de 207 m² et 8 m² sont également à détacher de la parcelle cadastrée BK n°61 située 20, rue Victor Hugo. Cette parcelle est l'assiette foncière de la crèche municipale Berlingot, elle dépend donc du domaine public municipal.

Conditions de cession

Le foncier est cédé libre de toute occupation et à titre gratuit, dans le cadre d'un transfert de domaine public à domaine public.

Cette cession est réalisée conformément à l'article L3112-1 du Code général de la propriété des personnes publiques qui dispose que les biens des personnes publiques qui relèvent de leur domaine public « peuvent être cédés à l'amiable, sans déclassement préalable, entre ces personnes publiques, lorsqu'ils sont destinés à l'exercice des compétences de la personne publique qui les acquiert et relèveront de son domaine public ».

A l'issue de cette cession, le foncier relèvera du domaine public routier métropolitain.

Vu l'avis de la direction de l'immobilier de l'État (DIE) en date du 11 septembre 2024 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Considérant la nécessité de régulariser la domanialité publique liée à l'opération du tramway T10 ;

Le Conseil municipal,

Le rapport de Monsieur BRAIKI, entendu

après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

DÉCIDE

- Approuver la cession au profit de la Métropole de Lyon, à titre gratuit, d'emprises de terrains nus d'une surface totale de 367 m², situées rue Emile Zola, boulevard Laurent Gérin et rue Victor Hugo à détacher des parcelles cadastrées BK n°60 et n°61,
- Dire que cette cession est réalisée sans déclassement préalable entre personnes publiques,
- M'autoriser, ou à défaut l'Adjoint délégué, à accomplir toutes démarches et à signer tous documents afférents à cette cession et notamment l'acte de vente,
- Charger Maître PIERSON, notaire de la Ville, de la rédaction de l'acte de vente et des formalités qui en sont la conséquence, en collaboration avec le notaire de la Métropole de Lyon.

Par délégation du Maire,

Le secrétaire,

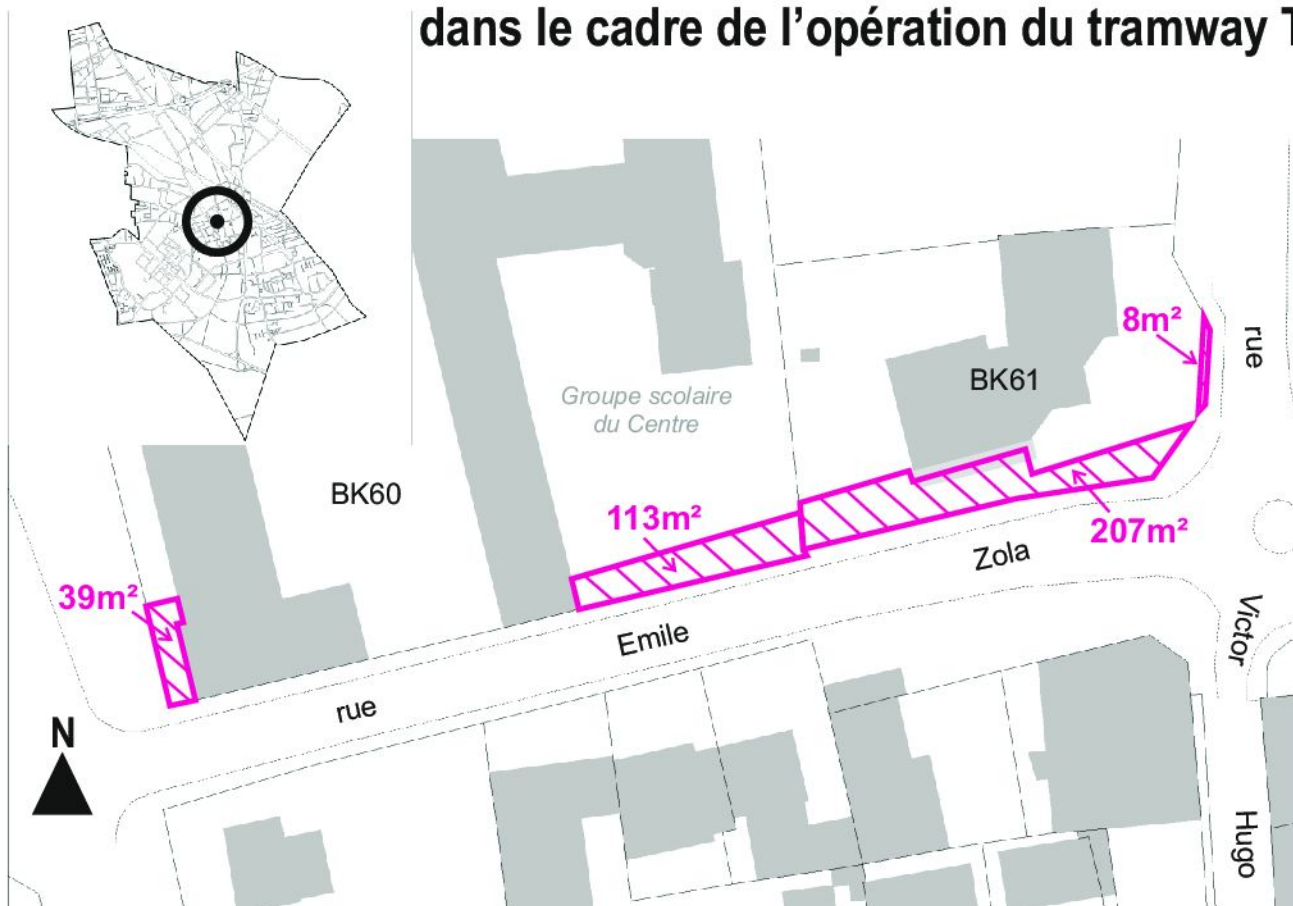
Nacer KHAMLA
Premier Adjoint

Monsieur Nicolas PORRET

Cession à titre gratuit, au profit de de terrains nus situés rue Em

dans le cadre de l'opération du tramway T10.

Envoyé en préfecture le 10/12/2024
Reçu en préfecture le 11/12/2024
Publié le
ID : 069-216902593-20241209-DEL24_12_09_46-DE



Plan d'aménagement de la ligne de tramway et emprises à céder

